Image not found or type unknown

Empiètement de l'isolation extérieure de mon voisin sur mon terrain

Par **Fido**, le **10/05/2021** à **22:48**

Bonjour,

Mon voisin veut réaliser des travaux d'isolation thermique extérieure sur le versant mitoyen de mon côté. Peut-on "faire un arrangement", une indemnité ou autre pour que je ne sois pas lésée ?

Merci.

Par **janus2fr**, le **11/05/2021** à **07:47**

Bonjour,

Votre voisin n'a pas le droit d'empiéter sur votre terrain pour son isolation.

A voir s'il vous est possible de lui vendre la partie de terrain en question...

Par **Fido**, le **11/05/2021** à **21:07**

La partie de "terrain" en question est la surface du mur de sa maison qui sera recouverte par l'isolation sur 15 cm d'épaisseur, de mon côté, à partir d'une hauteur à 1m50 du sol jusqu'en haut du mur de sa maison. Comment calculer une surface avec cela ? La proposition d'achat est-elle la seule solution ?

Merci de votre aide,

cordialement,

Par **jodelariege**, le **11/05/2021** à **23:12**

bonsoir

vous pouvez aussi refuser tout empiètement donc l'isolation par l'extérieur....

votre voisin peut faire son isolation par l'intérieur

Par **Fido**, le **12/05/2021** à **03:08**

Bonsoir,

Je lui ai demandé mais une isolation intérieure semble impossible chez lui... disons aussi que cela complèterait l'isolation déja en place sur les trois autres pans de murs extérieurs (toujours d'après le voisin).

Cordialement,

Par **jodelariege**, le **12/05/2021** à **09:26**

bonjour

vous faites comme vous voulez mais rien ne vous oblige à accepter c'est son problème pas le votre...

Par **beatles**, le **12/05/2021** à **10:13**

Bonjour,

[quote]
vous faites comme vous voulez mais rien ne vous oblige à accepter c'est son problème pas le votre...

[/quote]
Trop compliqué la vente d'une partie de votre terrain car c'est vous qui devrez contacter le géomètre pour un document d'arpentage en vue d'une division parcellaire avec envoi du projet au cadastre, qui accepte ou pas ; si oui avec nouvelles désignations cadstrales, puis compromis suivi obligatoirement de l'acte de vente : qui payera le géomètre et le cadastre, ce qui est très loin d'être gratuit.

Une isolation peut toujours se faire à l'intérieur mais cela implique une perte de surface habitable.

Il semblerait que votre voisin essaye de vous mettre devant le fait accompli ; c'était à lui de réfléchir avant !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Cdt.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés